

# Elections municipales 2020

## Comment développer les mobilités actives à Saint-Omer ?

### Les 10 propositions de l'ADAV



#### DROIT AU VÉLO - ADAV

Créée en 1982, l'association Droit au vélo (ADAV) a pour but de promouvoir et faciliter les mobilités actives (la marche et le vélo), d'améliorer la sécurité des cyclistes et des piétons et

de les représenter dans la région Hauts-de-France.

Elle mène avec ses adhérents des actions de sensibilisation et d'information et propose des solutions d'aménagement de la voirie. Experte d'usage, Droit au vélo est reconnue comme force de proposition en matière de déplacement à vélo et à pied par de nombreuses collectivités territoriales et organismes publics des Hauts-de-France.

Elle compte plus de 2 500 adhérents. L'antenne de l'ADAV à Saint-Omer a été créée en 2014.

Espace public saturé par la voiture, air de plus en plus difficilement respirable, cadre de vie dégradé, sédentarité, difficultés financières, densification des villes... les citoyens sollicitent la possibilité de se déplacer autrement qu'en voiture individuelle. La marche et le vélo, seuls ou en intermodalité avec les transports en commun, sont très fortement plébiscités.

Pouvoir de police, compétence voirie, gestion des écoles et du cadre de vie, espace public, santé, pollution... le maire et son équipe municipale peuvent répondre aux besoins d'évolution des modes de déplacement dans leur ville et impulser le changement dans l'agglomération.

**Vous trouverez ici 10 propositions de l'ADAV.**

**Nous invitons chaque candidat.e à se positionner sur ses engagements.**

*L'ADAV vous propose de compléter ce questionnaire et de le retourner à l'association avant le 24 février par mail : [saintomer@droitauvelo.org](mailto:saintomer@droitauvelo.org).*

*L'association publiera (site internet, réseaux sociaux) les réponses et organisera une conférence de presse la semaine du 3 mars pour les rendre publiques.*

**Nom de la liste : Avec quotidiennement pour être très efficace - Tête de liste : Bruno Magnier**

**1. Nous faciliterons les déplacements des cyclistes et des piétons et rendrons leurs itinéraires sécurisés, agréables et sans obstacles :**

**1.1 En apaisant la circulation automobile :**

- par la généralisation des zones 30 : le 30km/h en ville doit devenir la règle et les vitesses supérieures l'exception.
- par des plans de circulation qui empêchent le trafic de transit dans les quartiers et zones résidentielles.

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** St Omer est une ville historique aux rue étroites. Nous réserverons des rues aux cyclistes notamment l'été (du 20 juin au 20 aout). De manière expérimentale la première année et nous approfondirons les années suivantes.

Association droit au vélo - ADAV  
23 rue Gosselet  
59000 Lille  
03 20 86 17 25

[saintomer@droitauvelo.org](mailto:saintomer@droitauvelo.org)



**1.2. En multipliant les aménagements cyclables** sur les axes à forte circulation automobile en priorisant de véritables pistes cyclables. Quand ce n'est absolument pas possible, nous veillerons à la mise en place de bandes cyclables (agencement non séparé physiquement des voies de circulation générales). Enfin, les espaces partagés piétons-cyclistes ne seront développés qu'en dernier recours et sous condition que les trottoirs soient très larges.

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Nous avons un programme de voirie très ambitieux. Il faudra intégrer des pistes cyclables et une signalisation particulière. Priorité aux aménagements cyclables à usage non mixte à l'image de Montréal, créations de « trouées vertes cyclables ».

**1.3. En traitant les points durs** repérés par les habitants et les associations cyclistes (traversées d'axes structurants, carrefours, giratoires...).

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Le double sens et les cédez le passage aux cyclistes doit être accompagné d'une campagne de communication et de pédagogie pour les automobilistes. Créer une plateforme numérique pour signaler les points durs.

**1.4. En mettant en place les dispositifs prévus au Code de la route** pour faciliter les déplacements à vélo : Double-sens cyclables, sas-vélos et « cédez-le passage cycliste au feu ».

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Aller au-delà en proposant des « espaces protégés » pour les cyclistes. Développer la signalisation « priorité aux cyclistes en ville ». Nous avons les panneaux lumineux pour cette communication.

## **2. Nous ferons respecter les aménagements cyclables :**

**2.1 En luttant contre les comportements dangereux** de certains automobilistes comme le stationnement sur les pistes et bandes cyclables. Si la prévention et les campagnes de communication ne donnent pas assez de résultats, nous serons plus coercitifs.

Te de

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Atelier information, communication, campagnes chocs, sanction de la police municipale dont les missions seront redéfinies. Respect du stationnement des voitures.

**2.2. En veillant à un entretien régulier** des aménagements cyclables (aménagements nettoyés, salage et déneigement en priorité, trous rebouchés...).

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Plateforme numérique qui signalera les points durs et les problèmes de voirie. Economie verte en développement et financée par l'état.

3. Nous généraliserons les arceaux vélo à proximité des établissements publics et des commerces (le risque de vol est un frein très important au développement du vélo).

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Aller au-delà en proposant des parcs sécurisés et abri vélos sur les nœuds de transports en commun : gare, parking de co-voiturage, lycée et collège, ...

4. Nous mettrons en place une signalisation spécifique pour faire connaître les itinéraires alternatifs intéressants (aujourd'hui connus uniquement des habitants du secteur) en concertation avec les associations cyclistes (jalonnement).

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Développer une application et une communication traditionnelle pour évoquer ces parcours alternatifs. Voies sur berges (canal Arques – St Omer). Participation de tous à les découvrir et les faire connaître.

5. Nous veillerons à ce que chaque trottoir soit libéré de tout obstacle (voitures, poteaux, containers poubelles...) pour faciliter les déplacements à pied. Simple, conviviale, accessible à tous ou presque, bonne pour la santé psychique et physique, la marche est non seulement bénéfique à ceux qui la pratiquent mais l'est aussi pour l'environnement et pour le commerce de proximité.

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Programme de voirie aussi pour les trottoirs et les parcours entre les sites touristiques. Revoir l'éclairage et des parcours de lumières. Nous avons attaché une attention particulière aux entrées d'écoles.

6. Nous encouragerons la pratique de la marche et du vélo par les écoliers de la commune :

6.1 En garantissant à chaque enfant la possibilité de se rendre de manière sécurisée dans son établissement scolaire, que ce soit à pied ou à vélo (aménagements en proximité des écoles, lutte contre le stationnement sauvage, restreindre ou supprimer la circulation devant l'école aux heures d'entrées et sorties, développement de vélobus et pédibus, stationnement vélos devant et dans les écoles.....).

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Travail de fond avec les écoles et les collèges. Penser à fermer les rues aux voitures durant les horaires d'entrées et de sortie. Présence de la police municipale.

6.2 En organisant dans chaque école primaire des cours et sorties à vélo.

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** En proposant aux écoles un « pool » de vélos réservables par les directeurs d'école. Permis vélo proposé à tous les élèves. Permis cycliste pour les enfants. Associer les parents systématiquement et les commerçants spécialisés.

7. A l'interne des services municipaux, nous inciterons les agents aux déplacements à pied ou à vélo : sensibilisation, incitations, développement d'une flotte de vélos de service...

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Développer un parc de vélos pour les agents. Nous avons acheté un tricycle pour créer une brigade d'interventions rapide de voirie : où est-il ?  
Ateliers de réparation pour tous.

8. Nous mènerons des campagnes de communication fortes auprès des habitants sur la pollution causée par l'utilisation exclusive de l'automobile, sur les aménagements cyclables créés, sur les avantages des mobilités actives sur la santé, l'environnement et le cadre de vie.

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Travail de communication de fond sur la santé et les déplacements. Même travail pour les poussettes et le handicap. Rendre le transport gratuit pour limiter la voiture.

9. Nous nommerons un.e élu.e « référent vélo » qui sera spécifiquement chargé.e des mobilités actives. Sa compétence l'amènera à sensibiliser les autres élu.e.s de sa commune et à faire remonter ces problématiques au niveau de l'agglomération et au sein des instances de mobilité.

Il.elle veillera à la mise en place et la tenue régulière d'un Comité vélo rassemblant élu.e.s, services municipaux, associations d'usagers (l'ADAV et des associations cyclo) et experts techniques. Le Comité vélo sera chargé de suivre la mise en place de ces engagements et de faire des propositions.

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** L'élu référent vélo est aussi en charge de la sécurité. C'est une mission transversale à la voirie. Réunir régulièrement ( 3 fois/an) les associations dédiées pour faire un point sur les avancées et points durs.

10. Nous demanderons à la CAPSO de coordonner la mise en place à l'échelle de l'agglomération d'un Plan vélo : aménagements (définir des axes à compétence agglomération, faire des préconisations aux communes, rechercher des financements...), services (développement de l'offre Mouvélo, mise en place de parking vélos lors des événements de l'agglomération...), communication (messages positifs sur le vélo, sensibilisation...).

Ces engagements seront suivis par un Comité Vélo de la CAPSO (composé d'élu.e.s, d'experts d'usage et experts techniques).

**Oui**

**Non**

**Commentaire :** Oui à relier avec un tourisme « nature » en créant des boucles dans le marais et l'intégrer dans la communication vers le département 62 et la région lilloise. Travail aussi avec les chambres d'hôtes et hôtels. Prime à l'achat d'un vélo ...



Association droit au vélo - ADAV  
23 rue Gosselet  
59000 Lille  
03 20 86 17 25

[saintomer@droitauvelo.org](mailto:saintomer@droitauvelo.org)